Cruas, le 15/05/2023

Procès-Verbal
Du Conseil Communautaire du 11 Avril 2023 à 18H00,
Salle des fêtes de Cruas

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : 23

NOM	FONCTION	ORGANISME
BOUVIER Alain	2ème Adjoint-Délégué communautaire	Mairie de Rochemaure
BOYER Yves	Maire - Président	Mairie de Baix
BUARD Raphaël	Conseiller municipal - Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
CHABAUD Jacques	Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
DIATTA Patricia	7ème Adjointe – Déléguée communautaire	Mairie de le Teil
FAURE Olivier	Maire - Délégué communautaire	Mairie de Rochemaure
HEYRAUD Michel	Maire – Délégué communautaire	Mairie de Saint-Bauzile
JOURDAN Maurice	Délégué communautaire	Mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
KWIATKOWSKI Stéphanie	Conseillère Municipale – Déléguée communautaire	Mairie de Cruas
LABEILLE Stéphanie	Maire – Déléguée communautaire	Mairie de Saint-Pierre-la-Roche
LAUSSEL Marie-Josèphe	2ème Adjointe - 2ème vice-présidente	Mairie de Meysse
LAVILLE Marie-Noëlle	Maire - 8ème vice-présidente	Mairie de Saint-Martin-sur-Lavezon
LORENZO Sophie	Conseillère municipale - Déléguée communautaire	Mairie de Le Teil
MAZEYRAT Alain	6ème adjoint – Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
MAZELLIER Noëlle	Conseillère municipale - Déléguée communautaire	Mairie de Le Teil
MORELLI Pierre	Délégué communautaire	Mairie de Cruas
PETITJEAN Gilbert	Maire – Délégué communautaire	Mairie de Saint-Thomé
PESSEAT Jennifer	Déléguée communautaire	Mairie de Rochemaure
PÉVÉRELLI Olivier	Maire – 3ème vice-président	Mairie de Le Teil
REYNAUD Bernard	1er Adjoint – Délégué communautaire	Mairie de Cruas
SAVATIER Paul	Maire – 7ème vice-président	Mairie de Saint-Vincent-de-Barrès
TOLFO Pascale	1ère Adjointe - 4ème Vice-Présidente	Mairie de Le Teil
VILLARD Serge	Maire - Délégué communautaire	Mairie d'Aubignas
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron

12 Absents avec procuration :

Mme Cécile BAYLE ayant donné pouvoir à M. Alain MAZEYRAT.
M. Alain BERNARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle LAVILLE.
Mme Claire BOMBRUN ayant donné pouvoir à M. Serge VILLARD.
M. Philippe BOUNIARD ayant donné pouvoir à M. Alain BOUVIER.
Mme Rachel COTTA ayant donné pouvoir à M. Bernard REYNAUD.
Mme Virginie FAURE-PINAULT ayant donné pouvoir à M. Olivier PÉVÉRELLI.
M. Franck FERROUSSIER ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie KWIATKOWSKI.
M. Jean-Luc FLAUGERE ayant donné pouvoir à M. Yves BOYER.
M. Gérard GRIFFE ayant donné pouvoir à M. Jacques CHABAUD.
M. Michel JOUVE ayant donné pouvoir à Mme Patricia DIATTA.
M. Bernard NOËL ayant donné pouvoir à Mme Pascale TOLFO.
Mme Nadia SEGUENI ayant donné pouvoir à Mme Noëlle MAZELLIER.

Absent : M. Didier MAZZINI

Secrétaire : Mme Marie-Josèphe LAUSSEL

Monsieur Yves BOYER rappelle que suite à la décision de déclarer sans suite la délibération sur le projet d'AMI au motif d'intérêt général, après vérification et étant donné que c'était mentionné de façon explicite dans le projet de délibération il n'y avait pas lieu d'en faire état au début de la séance du Conseil communautaire

Le Président a ensuite fait état du marché Public suivant conclu dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Communautaire du 14 Mars 2023.

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL a souhaité préciser le processus de restitution et de rédaction des PV de Conseils communautaire. Elle rappelle qu'ils sont enregistrés, qu'elle-même et Mme Muryel ALCARAZ écoutent l'enregistrement délibération par délibération ainsi que toutes les prises de paroles. A l'issue de ce travail d'écoute une mise en commun des notes est effectuée afin de restituer un résumé le plus révélateur et le plus proche de ce qui est dit.
Elle rappelle que le texte de loi (ci-dessous) n'exige pas une restitution textuelle de ce qui est dit.

Il s'agit de l'Ordonnance N°2021-13.10 du 7 Octobre 2021.
La teneur des discussions au cours de la séance qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance ; la retranscription permet le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'Assemblée délibérante.

De ce fait, les PV transmis aux élu (es) sont les plus proches de la réalité.

M. Raphaël BUARD demande s'il ne serait pas plus simple, comme la séance est enregistrée, de diffuser ce qui a été dit, ce qui selon lui serait la réalité. Mme Marie-Josèphe LAUSSEL répond que ce n'est pas le choix qui a été fait.
M. Raphaël BUARD rétorque que c'est un commentaire qui est fait de ce qui l'a dit, ce à quoi répond Mme Marie-Josèphe LAUSSEL que ce n'est pas le cas, que c'est un résumé qui reprend les faits. Il demande que soient notées textuellement ses interventions, que c'est sa parole et que cela engage sa responsabilité. Mme Marie-Josèphe LAUSSEL répond que l'ordonnance citée précédemment ne l'oblige pas à répondre à cette demande.

Le Président propose d'approuver les deux précédents comptes rendus tels qu'ils sont proposés.

Le PV du 14/02/2023 a été adopté à la majorité, M. Raphaël BUARD s'étant prononcé contre
Le PV du 14/03/2023 a été adopté à la majorité, M. Raphaël BUARD s'étant prononcé contre

Suite à une demande de l'entrepreneur futur acquéreur, le Président propose le retrait de la délibération concernant la cession à la SCI PIERROAN d'une parcelle de terrain sur la ZA DE Drahy. Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Dispositions d'ordre budgétaire :

Vote du Taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) au titre de l'année 2023.

Le Président informe que l'on maintient le taux de l'année 2022 pour l'année 2023.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité un taux de Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2023 pour la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron de **26,13%**.

Vote des Taux de la fiscalité mixte 2023.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité des taux de taxes ménages (Taxe d'habitation, Foncier Bâti et Non Bâti) au titre de l'année 2023 pour la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans les conditions suivantes (Maintien des taux d'imposition par rapport à l'année 2022) :

Taxe d'Habitation : **9.79 %**
Taux de Taxe Foncière Bâtie : **6.87%**
Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : **13.30%**

Vote des Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2023.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté par zone et pour l'année 2023 à la majorité, M. Raphaël BUARD s'étant prononcé contre ce vote, les taux de TEOM dans les conditions suivantes :

Zone 1 Commune de Le Teil :	**0%**
Zone 2 Commune d'Alba la Romaine :	**0%**
Zone 3 Commune d'Aubignas :	**0%**
Zone 4 Commune de Valvignères :	**0%**
Zone 5 Commune de Saint-Thomé :	**0%**
Zone 6 Territoire ex CC Barrès-Coiron :	**0%**

Vote d'un produit de taxe GEMAPI pour l'année 2023.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 450.000 € pour l'année 2023

Vote du Budget PRIMITIF du Budget PRINCIPAL 2023.

M. Raphaël BUARD dit « que les orientations politiques de la CC ARC sont contraires aux défis majeurs qui nous attendent : climatiques avec les problématiques de l'eau, de l'agriculture et de l'alimentaire, que la CC ARC choisit de créer une Maison Territoriale de Musique, de financer la compétence musicale, d'apurer les dettes de AMD, de lever une taxe GEMAPI qui à ce jour n'est toujours pas utilisée, de prioriser le monopole de la grande distribution et de soutenir l'économie asiatique dans le cadre du photovoltaïque.
Pour répondre à ces défis, la volonté affichée de ne pas impliquer tous les élus communautaires dans les différentes instances, de ne pas associer tous les élus au fonctionnement de la CC ARC, en ne respectant pas le droit des élus, en refusant le pluralisme, en pratiquant la censure. Tous ces choix mettent en danger l'action publique ».

Mme Marie-Noëlle LAVILLE rappelle que par rapport à l'agriculture, il y a une mobilisation sur le PAT importante. Des actions concrètes et des conventions vont prendre corps.
Une réflexion est menée sur le foncier avec la SAFER qui permettra l'installation de maraichers.
Un travail de communication va se faire sur la problématique du changement climatique.
L'objectif est bien de valoriser la production locale en lien avec la Restauration Collective. Pas d'agro-industrie mais une production de proximité, le tout toujours en lien avec les citoyens : un travail de développement local de territoire.
Le Président rappelle que l'on s'est engagé à accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS et la création d'un PICS courant 2023. Sur la GEMAPI l'action se concrétisera cette année en termes d'investissements. Sur le photovoltaïque et le développement des Energies Renouvelables, la procédure sera sécurisée sur le plan juridique par la délibération qui va être prise.
Le Président souligne qu'il trouve sévère ce procès à charge qu'il ne partage pas du tout.
.
Mme Patricia DIATTA rappelle que le local de la place Pierre Sémard est un commerce de proximité en direction des populations fragiles de Le Teil. Dans ce budget il est aussi question d'environnement et de développement durable. Ne pas opposer les choses et accompagner le territoire sur tous les sujets c'est ce qui le rend attractif.
Mme LAUSSEL rappelle qu'un accompagnement de la CC ARC va se faire par l'ANSA afin d'être au plus près des populations en difficultés. L'objectif étant de les aider à accéder à une alimentation différente.

M. Michel HEYRAUD explique que le territoire n'est pas intégré dans sa totalité, notamment les petites communes ou il y a peu d'investissements contrairement à celles de la Vallée du Rhône. On n'a pas oublié les petites communes du Sud pour la prise de compétence EM et on devait le faire. Il est indispensable de ne pas oublier les petites communes et c'est uniquement pour cette raison qu'il votera contre le budget Principal 2023. Concernant les déchets, le projet des installations n'est pas équitable par rapport au tonnage selon les communes et notamment la commune de Saint-Bauzile.
M. Paul SAVATIER répond qu'il y a effectivement encore un important travail à effectuer concernant les communes et se dit bien sur prêt à en discuter. Concernant l'agriculture il rappelle que la CC ARC n'est pas seule à intervenir et ne peut souvent que donner des impulsions, des idées mais qui s'inscrivent ensuite dans les Politiques agricoles.
Le Président rappelle que notre action en matière de politique jeunesse et de restauration n'est pas accessoire avec des montant financiers importants, (construction d'une crèche à Alba-la-Romaine). Il y a encore des marges de progrès et des sujets à développer en matière de jeunesse et de Petite Enfance.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le Budget PRIMITIF du Budget PRINCIPAL 2023 tel qu'il a été présenté. Mme Sophie LORENZO, M. Raphaël BUARD et M. Michel HEYRAUD s'étant prononcés contre ce vote.

<u>Vote du Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.</u>

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 du SPANC tel qu'il est présenté,

<u>Vote du Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 de la ZA Le Teil.</u>

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 de la ZA Le Teil située sur la commune de Le Teil, tel qu'il a été présenté.

Vote du Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 ZA Drahy.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 de la ZA Drahy située sur la commune de Meysse, tel qu'il a été présenté.

Vote du Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 ZA Chevrière.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 de la ZA Chevrière située sur la commune de Meysse, tel qu'il a été présenté.

Vote du Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 ENR.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 ENR tel qu'il a été présenté, M. Raphaël BUARD et Mme Sophie LORENZON s'étant abstenus sur cette disposition.

Création d'un Budget Annexe « ZA FRET » dans le cadre de l'aménagement des terrains de l'ancienne Halle FRET SNCF située sur la commune de Le Teil.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé à la majorité la création d'un budget annexe « ZA FRET » dans le cadre de l'aménagement des terrains de l'ancienne Halle FRET située sur la commune de Le Teil en vue de leur commercialisation. M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur ce vote.

Vote du Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 « ZA FRET ».

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé à la majorité le Budget PRIMITIF du Budget Annexe 2023 de la ZA FRET située sur la commune de Le Teil, tel qu'il a été présenté. Mme Sophie LORENZO et M. Raphaël BUARD s'étant abstenus contre ce vote.

Reversement SYMPAM excédents de clôture des Budgets Annexes "L'Espélidou", " Le Faisceau Sud", "Réno futé".

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité les modalités de reversement du SYMPAM aux Communautés de communes des excédents de clôture des budgets annexes « l'Espélidou", "Le Faisceau Sud", "Réno futé" dans les conditions indiquées dans le tableau précité et approuvées par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale lors de sa session du 10/11/2022

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Partenariat technique et financier pour la création d'une société par actions simplifiée (SAS) pour le développement des énergies renouvelables et pour la réalisation, l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques sur toitures de bâtiments (existants ou à créer) et ombrières de parkings sur foncier public du territoire de la Communauté de communes »

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à la majorité le lancement et la coordination d'un nouvel AMI « Partenariat technique et financier pour la création d'une société par actions simplifiée (SAS) pour le développement des énergies renouvelables et pour la réalisation, l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques sur toitures de bâtiments (existants ou à créer) et ombrières de parkings sur foncier public du territoire ». Mme Sophie LORENZO s'étant abstenue sur cette disposition, M. Raphaël BUARD s'étant prononcé contre ce vote.

Modifications du règlement du marché de producteurs et artisans organisé à Le Teil

Mme Marie-Noëlle LAVILLE rappelle que le marché de producteurs reprend dès le 7 mai et se clôturera le 29 Septembre 2023. Ce marché est essentiellement destiné aux producteurs qui vendent en direct ainsi que des artisans. Une précision sur l'étiquetage est désormais requise pour connaître la provenance des produits.

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité le règlement de marché de producteurs et artisans de la Communauté de communes, annexé à la présente délibération.

Convention d'objectifs avec le Département de l'Ardèche dans le cadre du soutien à l'Établissement Intercommunal d'Enseignement Artistique.

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à la majorité l'autorisation au Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur cette disposition.

Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse –Convention de retrait.

Le Président rappelle que le retrait de la Communauté de commune interviendra au 01/09/2023 sans contrepartie financière autre que la reprise pleine et entière du personnel pédagogique et administratif.

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à la majorité la convention de retrait avec le Syndicat Ardèche Musique et Danse, M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur cette disposition.

Mise en place d'un dispositif d'aide au financement du BAFA pour les habitants de la CC ARC

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité la mise en œuvre d'un dispositif d'aide au financement du BAFA pour les habitants de la CC ARC.

Règlement intérieur de fonctionnement du service restauration scolaire 2023-2024 (Enfants et Adultes).

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité le Règlement intérieur de fonctionnement du service Restauration Scolaire 2023/2024 (enfants et adultes) tel que présenté et ci-annexé.

Remboursement de frais d'un agent dans le cadre d'une Visite Médicale.

Les membres présents du Conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité l'autorisation au Président à procéder au remboursement de la somme de 36€ à Monsieur Cédric GOTTSCHALK.

Questions orales de M. Raphaël BUARD

Question n°1 :

Des déversements d'eaux usées provenant de collecteur situé au droit du Pont Matteoti - Rive droite au Teil se sont produits 3 fois entre septembre 2022 et février 2023 provoquant une pollution récurrente du cours d'eau du Frayol.
– Quelles mesures de protection et de lutte contre la pollution des milieux aquatiques ont été apportées par ARC et/ou le Syndicat Mixte du Coiron au Rhône ?

Réponse :

La CC ARC a saisi la commune compétente en matière de collecte d'équipement des eaux usées qui a saisi son concessionnaire qui est la SAUR.

Question n°2 :
Le deuxième volet des Assises de l'eau de l'Ardèche s'est déroulé mercredi 22 mars à Guilherand-Granges, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau.
– A quels ateliers le Syndicat Mixte du Coiron au Rhône participe-t-il ?
– Ces travaux donneront-ils lieu à compte rendu ?

Réponse : Le Président répond que ces questions concernent le Syndicat Mixte du Coiron au Rhône et que c'est à lui d'y répondre.

La séance est levée à 19h20

Le Président,
Yves BOYER.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Josèphe LAUSSEL.